

Image not found or type unknown



Partage part SCI sucession impôt

Par **laurence89**, le **29/05/2013 à 10:33**

Bonjour
mes parents possédaient un commerce. Mon père est mort il y a quelques années et ma mère vient de vendre ce commerce.
Le statut juridique était une SCI ou il y avait ma mère, mon père et ma tante (qui n'a pas du tout investie mais qui a quand même apposée sa signature pour que le dossier soit solide lors de l'emprunt à la banque (si j'ai bien compris)).
Du coup lors de la vente ma tante a récupérer de l'argent alors qu'elle n'avait rien investie, consciente de cela elle souhaite nous redonner cet argent (environ 25 000 euros à partager entre 4 enfants). Elle a peur si elle nous fait un chèque d'avoir des ennuis avec les impôts ... est ce possible, d'après vous quelle est la marche à suivre ?
je vous remercie pour votre réponse !

Par **laurence89**, le **29/05/2013 à 17:15**

Merci pour votre réponse !
mais apparemment si elle me fait un don inférieur à 7967 euros, si j'ai bien compris elle ne paie pas de droit ... est ce correct ?